

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 6 octobre 2022. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le onzième jour d'octobre deux-mille-vingt-deux, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 49 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11813-10-2022

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 avec les modifications suivantes :

- ▶ En retirant les points, lesquels sont reportés à une séance ultérieure :
 - 7.1 *Embauche d'un agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA)*
 - 13.1 *Dépôt de soumissions Déplacement et mise en forme du bâtiment d'accueil de l'écocentre de Mont-Louis*
- ▶ En ajoutant le point à *Affaires nouvelles* :
 - 14.1 Souhait du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, la nomination d'une personne élue de la Gaspésie au Conseil des ministres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11814-10-2022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 a été courriellé à chacun des élus le 6 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, présente son rapport d'activité pour la période du 14 septembre au 11 octobre 2022.

M. Bernatchez souligne les 35 ans de vie professionnelle au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie de Mme Carole Landry, secrétaire de direction.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11815-10-2022

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 septembre 2022*

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 30 septembre 2022* :

Paiements : 628 893,07 \$

Factures : 234 980,20 \$

TOTAL : 863 873,27 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11816-10-2022

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2022*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2022* de 2 389,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose deux états comparatifs de la MRC pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2022.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

En vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie le rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers (municipalités locales de moins de 100 000 habitants, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines), audit de conformité, mars 2022.

Cet extrait du procès-verbal sera transmis à la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11817-10-2022

Offre de services professionnels de Jean-François Roy avocat inc., traitement des constats d'infraction

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie perçoit des constats d'infraction pour des infractions à la réglementation municipale et au Code de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Jean-François Roy avocat inc., datée du 29 septembre 2022, pour le traitement des constats d'infraction de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'année 2022, soit :

- Constat ne requérant pas d'audition 75,00 \$
- Constat requérant une audition 275,00 \$

- Et d'appliquer, pour les années subséquentes, l'augmentation équivalente à l'*Indice des prix à la consommation* (IPC) de l'année précédente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de services professionnels de Jean-François Roy avocat inc., datée du 29 septembre 2022, pour le traitement des constats d'infraction de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11818-10-2022

Signature de l'*Entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière* avec la MRC de La Matanie

CONSIDÉRANT le projet d'*Entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière* entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente a pour objet l'application de l'exercice d'une délégation de compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie vers la MRC de La Matanie en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente débute le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2027, et se renouvèlera automatiquement tel que décrit à l'article 7 de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Guy Bernatchez, préfet et Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, l'*Entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'évaluation foncière* avec la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11819-10-2022

Calendrier des séances ordinaires 2023 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires 2023 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15 et aux jours suivants :

Mardi 17 janvier

Mardi 14 février
Mardi 14 mars
Mardi 11 avril
Mardi 9 mai
Mardi 13 juin
Mardi 11 juillet
Aucune séance en août
Mardi 12 septembre
Mardi 10 octobre
Mercredi 22 novembre
Mardi 12 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11820-10-2022

Demande le report de la date limite pour soumettre une demande de financement au Fonds pour les infrastructures naturelles

CONSIDÉRANT l'annonce en juin 2021 du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) par le Gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds soutient des projets utilisant des approches naturelles ou hybrides afin de protéger l'environnement naturel, favoriser des collectivités saines et résilientes puis contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois ;

CONSIDÉRANT l'intérêt suscité des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie pour ce Fonds, lequel comprend deux volets, soit :

- Volet des projets de grande envergure
- Volet des projets de petite envergure

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2022 était la date limite pour soumettre un projet ;

CONSIDÉRANT QUE pour des petites municipalités ne possédant pas les ressources nécessaires pour mettre sur pied un projet qui requière des plans et devis préparés par des ingénieurs dans un délai aussi court.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au Gouvernement du Canada de reporter la date limite pour soumettre une demande de financement dans le cadre du Fonds pour les infrastructures naturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11821-10-2022

Appui la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, uniformisation des normes pour l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et véhicules hybrides

CONSIDÉRANT la résolution Ri-2022-05-1446 intitulée *Véhicules électriques et véhicules hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant* adoptée par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie demande à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la Régie dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville dans ses démarches auprès des instances concernées pour demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement

et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11822-10-2022

Appui la MRC de Maria-Chapdelaine, fiscalité municipale

CONSIDÉRANT QUE la résolution 225-09-22 intitulée *Résolution d'appui – fiscalité municipale* adoptée par la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine appuie la MRC du Granit, la MRC de l'Érable et la MRC d'Avignon lesquelles demandent au gouvernement du Québec d'amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement de développement et de changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la MRC de Maria-Chapdelaine dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Maria-Chapdelaine laquelle donne son appui à la MRC du Granit, à la MRC de l'Érable et à la MRC d'Avignon lesquelles demandent au gouvernement du Québec d'amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement de développement et de changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11823-10-2022

Avis d'intervention du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, projets de villégiature regroupée au lac de la Coche, lac Bonaventure et mont de l'Aigle

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, a signifié à la MRC de La Haute-Gaspésie des avis décrivant les projets de villégiature regroupée situés dans le canton Tourelle (lac de la Coche), dans le canton Walbank (lac Bonaventure) et dans le canton Lemieux (mont de l'Aigle), lesquels pourraient avoir un impact sur l'aménagement du territoire de la MRC (avis n° 2017 02 TE1103) ;

CONSIDÉRANT QUE les avis d'intervention pour ces projets ne contreviennent pas au *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que les interventions projetées pour les projets de villégiature regroupée, soit :

Avis n° 2022 03 TE1106, lac de la Coche
Avis n° 2022 03 TE1107, lac Bonaventure
Avis n° 2022 03 TE1108, mont de l'Aigle

sont conformes aux dispositions du *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11824-10-2022

Avis d'intervention du ministère des Transports du Québec, projet reconstruction du pont 19774, route 132, rivière de l'Anse-Pleureuse, Saint-Maxime-du-Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministère des Transports du Québec a signifié à la MRC de La Haute-Gaspésie un avis décrivant le projet de reconstruction du pont 19774 sur la route 132, au-dessus de la rivière de l'Anse-Pleureuse, à Saint-Maxime-du-Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'intervention pour ce projet ne contrevient pas au *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise le ministère des Transports du Québec que l'intervention projetée pour le projet de reconstruction du pont 19774 sur la route 132, au-dessus de la rivière de l'Anse-Pleureuse, à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, est conforme aux dispositions du *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11825-10-2022

Adoption du projet de plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a mandaté la firme Englobe pour élaborer son PRMHH ;

CONSIDÉRANT QUE des activités de consultations ont été tenues aux différentes étapes d'élaboration et que la version préliminaire du PRMHH a été transmise aux municipalités du territoire pour commentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une prolongation de délai pour la transmission du projet de PRMHH jusqu'au 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du projet de PRMHH pour approbation au ministère, la MRC doit déposer le bilan financier de l'utilisation de l'aide financière accordée, soit 83 300,00 \$, pour l'élaboration du projet de PRMHH ;

CONSIDÉRANT QUE la version finale du projet de PRMHH a été préalablement transmise aux membres du conseil de la MRC en vue de son adoption.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte le projet de PRMHH élaboré pour son territoire.
2. transmette le projet de PRMHH pour approbation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le bilan financier de l'utilisation de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11826-10-2022

Comité aviseur – convention d'aide financière 2021 à 2025, création du réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit actualiser la liste des membres du comité aviseur de la convention d'aide financière 2021 à 2025, création du réseau Accès entreprise Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 11457-09-2021 intitulée *Comité aviseur – convention d'aide financière 2021 à 2025, création du réseau Accès entreprise Québec* de la manière suivante :

Nom	Poste	Représentant
Guy Bernatchez	Préfet	MRC de La Haute-Gaspésie
Maryse Létourneau	Directrice générale et greffière-trésorière	MRC de La Haute-Gaspésie
Jean-Simon Vigneault	Directeur général adjoint	MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
Simon Deschênes	Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts	Ville la plus peuplée de la MRC de La Haute-Gaspésie
Daniel Gasse	Copropriétaire d'Hôtel & cie	Entreprise privée sur le territoire
Alexis Poirier	Propriétaire de l'Auberge Festive Sea Shack	Entreprise privée sur le territoire
Richard Marin	Directeur général au SADC de La Haute-Gaspésie	Organisme économique du territoire
-----	Attaché politique provinciale	Observateur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11827-10-2022

Fonds régions et ruralité – volet 2, aides financières accordées, projets

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 octobre 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder des aides financières pour des projets.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les aides financières pour les projets suivants :

Fonds régions et ruralité - volet 2	
Fonds Soutien aux entreprises	
50 000 \$	Transfert de 50 000 \$ <i>Fonds de soutien aux entreprises au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>
1 500 \$	Élisabeth Denicourt Mont-Louis <i>Acupunctrice - Démarrage</i>
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
7 088 \$	Destination Chic-Chocs – Sainte-Anne-des-Monts <i>Réalisation d'un plan de mise en valeur intégré de la rivière Sainte-Anne</i>
4 800 \$	CPE La Marée Montante – Sainte-Anne-des-Monts <i>Formation en pédagogie</i>
11 425 \$	Ville de Sainte-Anne-des-Monts <i>Développement d'un axe cyclable</i>
8 673 \$	Municipalité de Marsoui <i>Élaboration d'une vision d'aménagement</i>
15 865 \$	Fondation santé de La Haute-Gaspésie <i>Orientation de développement stratégique</i>
20 000 \$	Société de Gestion de la Rivière-Madeleine <i>Reconstruction du pont du Ruisseau du diable</i>
6 000 \$	CJE Haute-Gaspésie <i>Grand Défi : Bâtir ma région !</i>
Autres fonds	
Fonds priorités tourisme et agroalimentaire	
5 000 \$	Ferme Dallaserra Cap-Chat <i>Équipements (Bourse PDZA)</i>
Fonds Stratégie de développement du plein air non motorisé de La Haute-Gaspésie	
11 813 \$	Destination Chic-Chocs – Sainte-Anne-des-Monts <i>Réalisation d'un plan de mise en valeur intégré de la rivière Sainte-Anne</i>
35 000 \$	Choc Événements – Sainte-Anne-des-Monts <i>Amélioration et bonification de l'offre d'événements compétitifs et sportifs durant les saisons estivales et hivernales</i>
Fonds d'investissement (prêt)	
Fonds local d'investissement	

100 000 \$	Couleur Chocolat – Sainte-Anne-des-Monts Acquisition bâtiment (40-44 rue, Dontigny, Sainte-Anne-des-Monts)
------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11828-10-2022

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Amélioration et bonification de l'offre d'évènements compétitifs et sportifs durant les saisons estivales et hivernales* de Choc Événements (Sainte-Anne-des-Monts)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 octobre 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 75 000,00 \$ à Choc Événements (Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Amélioration et bonification de l'offre d'évènements compétitifs et sportifs durant les saisons estivales et hivernales*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – *Projets Signature innovation des MRC*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 75 000,00 \$ à Choc Événements (Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Amélioration et bonification de l'offre d'évènements compétitifs et sportifs durant les saisons estivales et hivernales*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 - *Projets Signature innovation des MRC*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11829-10-2022

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Hébergement en montagne* de Cap Castor ski hors-piste (Sainte-Anne-des-Monts)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 octobre 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 31 240,00 \$ à Cap Castor ski hors-piste (Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Hébergement en montagne*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – *Projets Signature innovation des MRC*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 31 240,00 \$ à Cap Castor ski hors-piste (Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Hébergement en montagne*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 - *Projets Signature innovation des MRC*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11830-10-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Développement touristique* de Le Sain d'Esprit (couvent Sœurs St-Paul Sainte-Anne-des-Monts)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 octobre 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 100 000,00 \$ à Le Sain d'Esprit (couvent Sœurs St-Paul Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Développement touristique*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 100 000,00 \$ à Le Sain d'Esprit (couvent Sœurs St-Paul Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Développement touristique*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11831-10-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Brigade verte* de CADDEC (Sainte-Anne-des-Monts)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 octobre 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 49 540,00 \$ à CADDEC (Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Brigade verte*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 49 540,00 \$ à CADDEC (Sainte-Anne-des-Monts) pour son projet *Brigade verte*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11832-10-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Achat – Salle de quilles de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 5 octobre 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 40 000,00 \$ pour le projet *Achat – Salle de quilles de Sainte-Anne-des-Monts*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 40 000,00 \$ pour le projet *Achat – Salle de quilles de Sainte-Anne-des-Monts*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ

Aucun dossier *Programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11833-10-2022

Fonds de développement culturel, aide financière accordée, projet *Avenue de l'Halloween – Prestations et ateliers cirque* d'Avenue de l'Halloween

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Avenue de l'Halloween pour le projet *Avenue de l'Halloween – Prestations et ateliers cirque*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le cout du projet s'élève à 8 400,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 4 890,00 \$ à Avenue de l'Halloween pour le projet *Avenue de l'Halloween – Prestations et ateliers cirque*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2022.
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, souligne l'ensemble du travail accompli dans le projet *Avenue de l'Halloween – Prestations et ateliers cirque* par les bénévoles et les félicite pour cette belle initiative.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11834-10-2022

Fonds de développement culturel, projet *Îlot patrimonial au CHSLD de Cap-Chat* de la Société d'histoire de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé, par voie de résolution numéro 11007-02-2020, une aide financière de 9 000,00 \$ à la Société d'histoire de La Haute-Gaspésie pour la réalisation du projet *Îlot patrimonial au CHSLD de Cap-Chat*, lequel montant serait prélevé dans le fonds de développement culturel 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprenait deux phases, dont la première a été réalisée ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase de ce projet tarde à se réaliser faute de financement et qu'au budget initial le montant de 2 000,00 \$ y était rattaché ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement ce montant est non versé à la Société ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel 2018-2020 est terminée ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Haute-Gaspésie recommande à la Société de mettre à profit ce montant dans un autre projet, soit la mise à jour de la station d'écoute de la Société ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. transfère le solde de 2 000,00 \$ (résolution numéro 11007-02-2020), réservé à la phase deux du projet *Îlot patrimonial au CHSLD de Cap-Chat* non réalisé de la Société d'histoire de La Haute-Gaspésie, pour la réalisation du projet *Mise à jour de la station d'écoute* de la Société.
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer tout document relié à ce transfert avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 11835-10-2022

Souhait du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, la nomination d'une personne élue de la Gaspésie au Conseil des ministres

CONSIDÉRANT QUE les Gaspésiennes et Gaspésiens ont choisi des candidats de la Coalition Avenir Québec pour les représenter au sein du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE ce choix a pour objectif de se rapprocher du pouvoir et de la table décisionnelle ;

CONSIDÉRANT la différence, les particularités et les enjeux distinctifs liés à la région gaspésienne ;

CONSIDÉRANT QUE ce serait au bénéfice du gouvernement en place d'avoir une personne élue ministre ou ministre déléguée en Gaspésie pour aider les décideuses et décideurs à bien saisir les enjeux et la vision des Gaspésiennes et Gaspésiens ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement et le premier ministre ont l'opportunité de choisir une personne élue de la Gaspésie pour faire partie de son équipe ministérielle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose au premier ministre François Legault de nommer une personne élue de la région gaspésienne au conseil des ministres, comme ministre ou ministre déléguée et que celle-ci devienne ministre responsable de la Gaspésie et d'une seule région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME RENÉE GASSE, il est résolu de lever la séance à 20 h 23.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.